



Commission canadienne des grains

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-110

ISBN 0-660-61227-5

Commission canadienne des grains
Rapport sur les plans et priorités

Le 3 mars 2000

Table des matières

Section I :	Messages	
	Message du ministre	1
	Message du commissaire en chef	2
Section II :	Vue d'ensemble de l'organisme	
	A. Mandat, rôle et responsabilités	3
	B. Objectif de l'organisme/du programme	6
	C. Facteurs externes influant sur l'organisme	6
	D. Prévisions de dépenses de l'organisme	10
Section III :	Plans, résultats et ressources :	
	A. Objectif du secteur d'activité	11
	B. Description du secteur d'activité	11
	C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats prévus, activités connexes et ressources	11
Section IV :	Information financière	
	Tableau 4.1 Résumé des dépenses en capital par programme et par secteur d'activité	21
	Tableau 4.2 Source de recettes disponibles	21
	Tableau 4.3 Coût net des programmes pour l'exercice budgétaire	22
	Tableau 4.4 Fonds renouvelable – État des résultats	22
	Tableau 4.5 Fonds renouvelable – État de l'évolution de la situation financière	23
	Tableau 4.6 Fonds renouvelable – Emploi prévu des autorisations	23
Index		25

Section I : Messages

Message du ministre

C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport sur les plans et priorités* de la Commission canadienne des grains. Selon moi, il s'agit du document le plus important produit par la Commission canadienne des grains (CCG), car il aborde la question principale au coeur de ces activités : comment la CCG peut-elle s'acquitter de ses responsabilités, c'est-à-dire protéger les intérêts des céréaliculteurs, et garantir un approvisionnement constant de grains de qualité aux acheteurs étrangers et canadiens?

Le rapport énonce en détail comment la CCG a l'intention d'utiliser les recettes qu'elle tire des droits exigés de même que les ressources qui lui sont confiées par les contribuables canadiens. La CCG a établi des buts clairs et a fourni un ensemble d'indicateurs de rendement qui donnent aux Canadiens l'information dont ils ont besoin pour évaluer les progrès réalisés par la CCG dans l'atteinte de ses objectifs.

L'industrie céréalière est une industrie dynamique. Le régime d'assurance-qualité des grains canadiens devra relever de nombreux défis. Le présent rapport résume les défis importants et indique comment la CCG les abordera.

Aujourd'hui, le Canada est reconnu à l'échelle mondiale pour la qualité, la fiabilité et la salubrité de ses exportations de grain. Il s'agit d'un facteur important qui permet aux exportateurs canadiens d'occuper une place de choix sur les marchés de grains étrangers où la concurrence est féroce. Il faut soutenir cet avantage concurrentiel afin de veiller à ce que les céréaliculteurs canadiens puissent obtenir le meilleur prix possible pour leurs produits.

Toutefois, peu importe le soin que nous apportons à la planification, le Canada, tout comme les autres pays, continuera de faire face à des défis. De nombreux agriculteurs canadiens connaissent toujours des difficultés financières. La gestion du risque est, et continuera d'être, une très grande préoccupation pour le gouvernement fédéral et les provinces. Le présent rapport souligne comment nous participerons à l'établissement d'une base solide pour l'industrie au pays.

L'honorable Lyle Vanclief
Ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

Message du commissaire en chef

Je suis heureux de vous présenter le premier Rapport sur les plans et priorités de la Commission canadienne des grains pour l'exercice 2000-2001.¹

La Commission canadienne des grains (CCG) est le principal organisme fédéral du régime canadien d'approvisionnement en grain, grain reconnu à l'échelle internationale pour sa fiabilité, son uniformité, sa salubrité et sa qualité. Notre régime d'assurance-qualité unique est exploité en partenariat avec l'ensemble de l'industrie céréalière, notamment les sélectionneurs, les producteurs, les sociétés de manutention et de commercialisation du grain, et en collaboration avec d'autres organismes gouvernementaux. Ensemble, ces personnes, sociétés et organismes ont permis au Canada de conserver sa part d'un marché qui devient de plus en plus concurrentiel. Compte tenu de l'importance accrue accordée à la qualité et à la salubrité du grain à l'échelle internationale, le Canada doit continuer de miser sur la qualité comme pierre angulaire de son système de commercialisation.

L'industrie céréalière du Canada oeuvre dans un milieu en évolution constante. Le présent rapport dresse un aperçu de la façon dont la CCG compte travailler avec ses partenaires pour maintenir et pour améliorer son régime d'assurance-qualité en fonction de ces changements.

Barry Senft
Commissaire en chef

¹ Avant d'être inscrite à l'annexe de la *Loi sur la gestion des finances publiques* en 1999, la CCG rendait compte au Parlement par l'entremise des documents présentés par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) au titre du Budget principal des dépenses. Ce changement a officialisé les dispositions de rapport et de responsabilisation qui avaient cours depuis longtemps. La CCG a toujours fonctionné en tant qu'entité administrative distincte d'AAC et le commissaire en chef rendait des comptes directement au ministre, ce qu'il continuera de faire.

Section II : Vue d'ensemble de l'organisme

A. Mandat, rôle et responsabilités

Mandat

La Commission canadienne des grains (CCG) tire ses pouvoirs de la *Loi sur les grains du Canada*, dont l'adoption remonte à 1912 et dont la révision la plus récente date de 1998. Aux termes de la *Loi*, la CCG est mandatée de réglementer la manutention du grain au Canada et d'établir et d'appliquer des normes de qualité à l'égard des grains canadiens, au bénéfice des producteurs. En exerçant ses fonctions, la CCG garantit un approvisionnement fiable en denrées alimentaires au pays et à l'étranger. La CCG travaille de près avec tous les intervenants de l'industrie céréalière du Canada pour élaborer et appliquer ses politiques et pour répondre aux besoins de l'industrie en matière de commercialisation des grains canadiens. En assurant la qualité à l'utilisation finale, la CCG rehausse la valeur marchande des grains canadiens.

Mission

Être chef de file sur le plan de la gestion de la qualité du grain et de l'assurance de la quantité, engagée à fournir d'excellents services adaptés aux besoins des clients et à soutenir les producteurs, tous les secteurs de l'industrie céréalière et leurs clients.

Vision

Excellence dans l'assurance de la qualité du grain.

Responsabilités

L'honorable Lyle Vanclief, ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, est le ministre responsable de la CCG.

La CCG est dirigée par un commissaire en chef, un commissaire en chef adjoint et un comimssaire qui sont nommés par le gouverneur en conseil. Le commissaire en chef est responsable devant le ministre.

Le chef de l'exploitation relève du commissaire en chef et est responsable du secteur d'activité de la CCG, c'est-à-dire un régime d'assurance-qualité du grain qui rehausse la valeur marchande du grain, au bénéfice des producteurs.

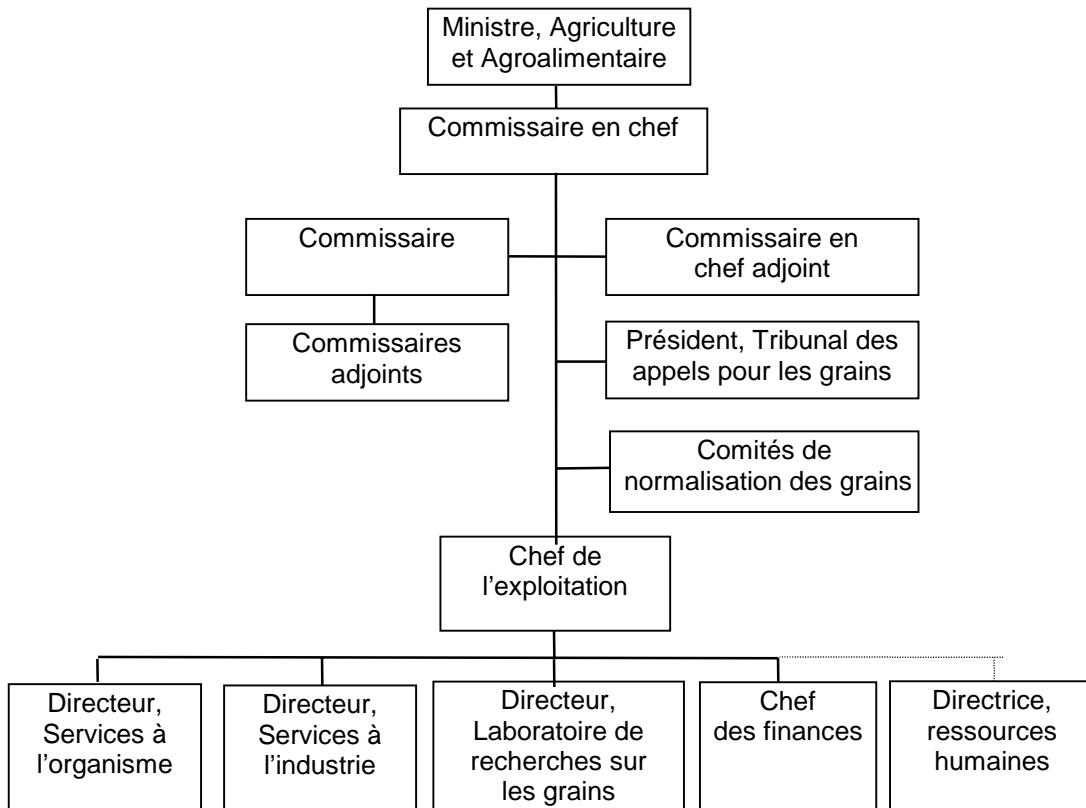
Le chef de l'exploitation coordonne les activités des divisions opérationnelles de la CCG, c'est-à-dire les Services à l'industrie, les Services à l'organisme et le Laboratoire de recherches sur les grains. La directrice des ressources humaines est employée d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, mais il existe un rapport hiérarchique entre ce poste et celui du chef de l'exploitation.

De plus, on compte jusqu'à six commissaires adjoints, soit un poste pour chaque grande zone de production de grains au Canada. Ces postes sont aussi comblés par le gouverneur en conseil. Les commissaires adjoints se chargent d'entendre les plaintes et de répondre aux demandes de renseignements des producteurs et des membres de l'industrie, ainsi que de faire la promotion des activités de la CCG auprès des agriculteurs.

Les Comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est sont constitués de représentants de producteurs et de membres de l'industrie, ainsi que d'experts techniques de la CCG. Ces comités sont chargés d'examiner et de recommander des caractéristiques normalisées pour les grades de grain.

Le Tribunal des appels pour les grains entend les appels interjetés par les exploitants des silos de collecte, des silos terminaux et des silos de transbordement et par les expéditeurs de wagons de producteurs qui ne sont pas satisfaits des grades attribués par les inspecteurs de la CCG. Le président du Tribunal agit au nom de la CCG, mais indépendamment du personnel d'inspection de la CCG. Les autres membres du Tribunal proviennent de l'industrie des grains.

Commission canadienne des grains Structure organisationnelle



Description de l'organisme

La CCG, dont l'administration centrale est établie à Winnipeg, compte 715 employés à temps plein répartis dans 21 bureaux au pays. La CCG gère un fonds renouvelable depuis 1995. Elle a été inscrite à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* en 1999, confirmant son autonomie par rapport à AAC et lui permettant de jouir d'un crédit distinct dans le Budget des dépenses.

Partenariats

La CCG travaille de près avec les producteurs, les autres membres de l'industrie céréalière et d'autres ministères et organismes gouvernementaux pour assurer la prestation de ses programmes et services et pour remplir son mandat. En plus d'être représentés au sein des Comités de normalisation des grains et du Tribunal des appels pour les grains comme il est mentionné ci-dessus, les producteurs et l'industrie sont consultés avant que la CCG effectue des changements importants à ses programmes, politiques ou règlements.

Partenaires clés

Partenaires industriels

- Producteurs
- Sociétés céréalières
- Transformateurs
- Commission canadienne du blé
- Universités
- Laboratoires
- Sélectionneurs
- Institut international du Canada pour le grain

Organismes et ministères du portefeuille

- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Agence canadienne d'inspection des aliments
- Commission canadienne du lait
- Société du crédit agricole
- Conseil national des produits agricoles

Domaines de collaboration

- établissement de normes visant la qualité des grains
 - mise en oeuvre du régime d'assurance-qualité des grains
 - élaboration et application des politiques et de la réglementation
 - partage de l'information à caractère commercial
 - développement et soutien des marchés
 - transfert des technologies et des résultats de recherche
-
- partage de l'information
 - recherches
 - planification stratégique
 - respect des tolérances à l'échelle internationale en ce qui a trait aux contaminants toxiques dans le grain
 - prise en charge conjointe du régime d'assurance-qualité

Autres ministères gouvernementaux

- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
- Statistique Canada
- Agence canadienne de développement international
- Industrie Canada
- Santé Canada
- Douanes Canada
- Conseil national de recherches
- Ministères provinciaux de l'Agriculture
- partage de l'information
- appui au commerce international
- publication de statistiques sur les grains
- développement et soutien des marchés
- inspection et certification des balances aux silos terminaux et de transbordement

À l'étranger

- Département de l'Agriculture des É.-U. (inspection des grains, administration des établissements d'emballage et des parcs à bestiaux)
- Sciences agroalimentaires, Australie
- Institut de recherches sur le pain, Australie
- Office japonais de l'alimentation
- prise en charge conjointe du régime d'assurance-qualité
- appui au commerce international
- recherches
- technologie

B. Objectif de l'organisme/du programme

Un régime d'assurance-qualité qui valorise la commercialisation du grain au bénéfice des producteurs.

C. Facteurs externes influant sur l'organisme

L'industrie céréalière du Canada oeuvre dans un milieu en constante évolution. Notre régime d'assurance-qualité doit être en mesure de s'adapter au changement tout en continuant à offrir aux acheteurs des grains, des oléagineux et des légumineuses de qualité constante et uniforme. Les changements qui devraient avoir le plus d'incidence sur la façon dont la CCG remplit son mandat au cours de la période de planification sont les suivants :

1. Pressions exercées sur le système de classement visuel du Canada

La réputation du Canada en tant que fournisseur de grains de qualité constante est le résultat d'un système intégré de manutention et de commercialisation du grain qui s'étend de la sélection des plantes à l'assurance de la qualité offerte par la CCG aux acheteurs. Ce système particulier au Canada est fondé sur une méthode d'identification visuelle de la qualité à l'utilisation finale des classes de grains, d'oléagineux et de légumineuses.

Le blé, en particulier, s'appuie sur la méthode d'identification visuelle. Pour être enregistrées à des fins de culture dans l'Ouest canadien, les variétés de blé qui satisfont

aux normes de qualité de l'une des sept classes de blé doivent avoir des grains pouvant être distingués visuellement des variétés des autres classes de blé. Les variétés de blé qui ne satisfont pas aux normes de qualité de l'une ou l'autre des classes de blé doivent être distinguables visuellement des sept classes pour pouvoir être enregistrées. Cette « distinction visuelle des grains » permet aux inspecteurs des grains et à l'industrie de manutention des grains de séparer le blé rapidement et à peu de frais en fonction de son apparence.

Chacune des sept classes de blé comprend des caractéristiques spécifiques d'utilisation finale. Cela signifie qu'il existe un lien direct entre l'apparence du blé de l'Ouest canadien et son rendement à l'utilisation finale. Ainsi, les variétés de blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) sont développées en vue de leur utilisation pour la fabrication du pain et des nouilles, tandis que les variétés de blé tendre blanc de printemps de l'Ouest canadien (SWS) sont mieux adaptées à la confection de biscuits, de gâteaux et de pâtisseries.

En connaissant simplement la classe et le grade du blé canadien, les acheteurs savent de quelle façon il se comportera lors de l'utilisation finale. La distinction visuelle remplace l'analyse de la performance à la mouture et à la cuisson qui est nécessaire dans les autres systèmes de classement du blé. Notre méthode de séparation permet le mouvement efficace et à peu de frais du grain en vrac par l'entremise d'un système de manutention assujéti à des contraintes.

Malgré les avantages de la méthode de distinction visuelle des grains pour séparer le blé, de nombreuses pressions sont exercées pour qu'elle soit abandonnée. Ces pressions proviennent de plusieurs sources :

- Les sélectionneurs préféreraient un système de séparation qui offrirait une plus grande souplesse lors de la sélection. Les critères de distinction visuelle des grains limitent la capacité des sélectionneurs d'améliorer les caractéristiques agronomiques et qualitatives des nouvelles variétés.
- Les caractéristiques d'utilisation finale des nouvelles variétés développées sont différentes des caractéristiques des classes existantes. Même si l'on pourrait établir des classes additionnelles, il est difficile de créer des types de grain différents.
- Parfois, des variétés de blé non enregistrées et non distinguables visuellement sont cultivées au Canada lorsque ces variétés semblent offrir des avantages agronomiques comme un meilleur rendement. Si ces variétés sont produites en quantités suffisantes et si elles possèdent des caractéristiques de qualité à l'utilisation finale qui sont très différentes des classes auxquelles elles ressemblent, elles pourraient compromettre l'efficacité de l'ensemble du régime d'assurance-qualité.

À mesure qu'augmentent les pressions sur le système de classement visuel du Canada, il devient de plus en plus important de trouver une autre méthode pour séparer les lots de

grains, d'oléagineux et de légumineuses en fonction de leur qualité afin de répondre aux besoins des divers acheteurs. Jusqu'à ce que l'on conçoive une méthode abordable et rapide pour remplacer la méthode de distinction visuelle des grains, cette dernière demeurera la principale méthode de séparation du blé.

2. Développement de grains et d'oléagineux transgéniques.

Depuis 1988, plus de 4 000 essais au champ de plantes transgéniques ont été effectués au Canada. En outre, le Canada doit se pencher sur les défis de commercialisation que pose le développement de grains et d'oléagineux transgéniques. Les consommateurs se préoccupant de plus en plus de la salubrité des grains et des oléagineux transgéniques, certains pays ont établi des critères d'étiquetage pour les aliments transgéniques. Cela signifie que la capacité de séparer les variétés transgéniques des variétés non transgéniques pourrait devenir essentielle si le Canada veut conserver sa part du marché international. Comme les variétés transgéniques ne sont pas distinguables visuellement des autres variétés, les pressions sur le système de classement visuel augmentent et le besoin de trouver une méthode d'identification de rechange s'intensifie.

3. Changements structurels dans l'industrie céréalière du Canada

La structure de l'industrie céréalière du Canada change de plusieurs façons qui influent sur le financement de la CCG et sur l'administration du régime d'assurance-qualité. L'abrogation de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* en 1995 a été l'un des changements structurels les plus importants; elle a entraîné une hausse des frais de transport ferroviaire jusqu'aux ports canadiens. Les exportations outre-mer sont devenues moins concurrentielles, ce qui a encouragé une plus grande utilisation des grains de l'Ouest canadien en Amérique du Nord. Par conséquent, les récépissés moyens aux terminaux portuaires ont diminué d'environ 20 % depuis le début des années 90.

Cette baisse a eu des répercussions financières considérables pour la CCG, car la plupart de ses recettes proviennent des droits exigés pour l'inspection et la pesée du grain lors de son chargement sur les navires à des fins d'exportation. Ces droits couvrent non seulement les coûts de ces services directs, mais financent aussi d'autres services qui appuient le régime d'assurance-qualité, comme l'établissement de normes pour les grades, la recherche sur la qualité à l'utilisation finale, les services entomologiques et le suivi des marchandises.

De même, la diminution continue du nombre de petits silos de collecte et l'augmentation parallèle de la taille des nouveaux silos à grande capacité contribuent au changement structurel de l'industrie. Depuis le début des années 60, le nombre de silos de collecte dans l'Ouest canadien est passé de 5 000 à moins de 1 000. Au cours de la même période, la capacité d'entreposage moyenne est passée de 2 000 tonnes à 6 500 tonnes, et même à 50 000 tonnes dans certains cas. Ces changements ont diverses répercussions sur la CCG, notamment une baisse des recettes provenant de l'octroi de permis, la nécessité de changer nos politiques en matière de permis, une évolution de la demande pour les

services de la CCG (c.-à-d. une augmentation de la demande pour l'évaluation de la qualité à la ferme) et la réduction éventuelle de l'uniformité des cargaisons de grains.

Ces dernières années, plusieurs grandes multinationales ont fait leur entrée dans l'industrie céréalière du Canada. L'arrivée de ces sociétés ajoutée à l'augmentation des activités de transformation au pays et de l'élevage dans les Prairies signifient que les sociétés céréalières compétitionnent plus agressivement pour les grains des producteurs. Du point de vue des producteurs, il s'agit d'un développement positif, car il signifie que les droits de manutention pourraient baisser et que les sociétés offrent des services nouveaux et améliorés. La CCG devra veiller à adapter le cadre de réglementation à ces changements au sein de l'industrie.

4. Préoccupations accrues des consommateurs à l'égard de la salubrité des aliments

Les acheteurs étrangers exigent que les grains canadiens soient analysés afin de s'assurer de la salubrité des cargaisons. La demande d'analyses spéciales pour dépister les résidus chimiques dans les cargaisons accroît l'importance de la recherche en vue d'élaborer de nouvelles méthodes d'analyse ou d'adapter les méthodes existantes de sorte qu'elles soient suffisamment précises et exactes pour respecter les tolérances strictes au niveau international.

D. Prévisions de dépenses de l'organisme

(en milliers de dollars)	Dépenses prévues 1999-2000	Prévisions de dépenses 2000-2001	Prévisions de dépenses 2001-2002	Prévisions de dépenses 2002-2003	Prévisions de dépenses 2003-2004
Budgétaire du Budget des dépenses	46 000	77 328	61 647	63 659	63 659
Moins : Recettes disponibles	39 720	57 300	40 567	40 579	40 579
Total du Budget des dépenses	6 280	20 028	21 080	23 080	23 080
Rajustements - recettes disponibles		(12 321)			
Rajustements - prévisions de dépenses		(12 321)			
Crédits et prêts additionnels	20 325				
Financement total de l'organisme	26 605	20 028	21 080	23 080	23 080
Moins: Recettes non disponibles	0	0	0	0	0
Plus: Coût des services reçus sans frais	0	2 300	0	0	
Total des prévisions de dépenses	26 605	22 328	21 080	23 080	23 080
Équivalents temps plein	690	715	715	715	715

Section III : Plans, résultats et ressources

A. Objectif du secteur d'activité

Le secteur d'activité et l'objectif principal de la CCG se résument en un régime d'assurance-qualité qui valorise la commercialisation du grain au bénéfice des producteurs.

B. Description du secteur d'activité

Les programmes et fonctions de la CCG visent à :

- veiller à ce que les expéditions de grains soient sûres, répondent de façon constante aux conditions précisées dans les contrats en ce qui a trait à la qualité et à la quantité, et respectent les tolérances en matière de contaminants toxiques, afin de valoriser la commercialisation des grains.
- mettre en valeur les qualités de grains dont ont besoin les utilisateurs finals et expliquer comment ces qualités peuvent être mesurées, afin de s'adapter aux nouvelles technologies et aux marchés en évolution.
- assurer la qualité du grain lorsque celui-ci se déplace dans les réseaux de commercialisation, veiller au traitement équitable des céréaliculteurs et garantir l'intégrité des opérations sur les grains.
- répondre aux besoins des producteurs et des autres membres de l'industrie céréalière de la manière la plus efficace et efficiente possible.

C. Principaux engagements en matière de résultats, résultats prévus, activités connexes et ressources

RÉSULTATS CLÉS

Offrir aux Canadiens :	Par le biais de :
Un régime d'assurance-qualité qui valorise le commerce du grain au bénéfice des producteurs.	<ul style="list-style-type: none">• Un régime de classement et d'inspection qui suit l'évolution des besoins des marchés céréaliers.• Des opérations équitables et transparentes sur les grains.• La défense des droits des producteurs.

Principal engagement en matière de résultats 1 : Un régime de classement et d'inspection qui suit l'évolution des besoins des marchés céréaliers.

Ressources : 42 724 000 \$

Au cours de la période de planification, les questions les plus décisives que devra aborder la CCG sont les suivantes : l'enregistrement de nouvelles variétés de grains qui ne peuvent être identifiées visuellement, la production de variétés de blé canadien non enregistrées et non distinguables visuellement, le développement de grains et d'oléagineux transgéniques et d'autres pressions exercées sur le système de classement visuel. Il est également important que le système de classement et les services soient adaptés aux besoins d'utilisation finale des acheteurs de grain canadiens et aux changements structurels de l'industrie céréalière. Tout en s'adaptant à ces changements et à d'autres, la CCG doit conserver la méthode de distinction visuelle des grains jusqu'à ce qu'elle puisse la remplacer par une autre méthode de séparation des grains.

Pour mesurer son succès à ces égards, la CCG suivra de près la satisfaction des acheteurs en ce qui a trait à la qualité du grain canadien par le biais des commentaires que reçoivent régulièrement les scientifiques et les experts techniques lorsqu'ils sont en mission à l'étranger, du suivi donné aux plaintes relatives aux cargaisons et du programme de suivi des cargaisons.

Résultat prévu : *Un régime d'assurance-qualité adapté qui peut traiter les variétés non distinguables visuellement et séparer les grains et les oléagineux transgéniques.*

Activités connexes	Délai
Élaborer des plans, en consultation avec les sélectionneurs, les producteurs et les membres de l'industrie de la manutention du grain, afin que le régime d'assurance-qualité repose moins sur le classement visuel.	A débuté en 1999-2000; se poursuivra au cours des 3 prochaines années selon les besoins.
Présenter à l'industrie des lignes directrices relatives au système d'expédition séparée, à des fins de consultation. Ces lignes directrices indiqueront à l'industrie comment séparer des lots de grain spécifiques entre la ferme et le marché afin de satisfaire aux exigences des clients individuels.	Juin 2000
Élaborer une méthode d'analyse pour le suivi des cargaisons afin de garantir l'identité des grains expédiés par le biais des systèmes d'expédition séparée et de veiller à ce que les expéditions en vrac ne soient pas contaminées par des variétés non distinguables visuellement.	À compter de juin 2000; méthode en place en août 2001.

Élaborer et recommander un système de déclaration sous serment en partenariat avec l'industrie. Le système de déclaration sous serment jouera un rôle clé en ce qui a trait à l'identification des variétés non distinguables visuellement et des variétés transgéniques devant être expédiées séparément.	À compter d'avril 2000; système prêt à être mis en œuvre en août 2001.
Appuyer la mise en œuvre par l'industrie des systèmes d'expédition séparée et de déclaration sous serment.	À déterminer en consultation avec l'industrie
Continuer la recherche collective à financement conjoint pour mettre au point des méthodes d'analyse instrumentale rapide et objective. Lorsque ces méthodes seront au point, elles seront transmises à l'industrie où elles appuieront et amélioreront l'efficacité globale des systèmes d'expédition séparée, de classement du grain, de manutention et d'entreposage selon l'utilisation finale.	En cours; résultats initiaux prévus d'ici 1 à 3 ans.

Résultat prévu : *La CCG offrira des services dans les régions où il y a une demande accrue.*

Activités connexes	Délai
Établissement d'un programme de recherche sur les cultures spéciales visant les légumineuses.	Juin 2000
Augmentation du nombre d'employés dans les centres de services dans les Prairies pour répondre à la demande croissante de services d'assurance de la qualité et de la quantité résultant de l'évolution du mouvement des grains.	À compter d'avril 2000; continuera selon les besoins
Élaborer des méthodes reconnues à l'échelle internationale pour l'évaluation de la qualité des légumineuses en collaboration avec des chercheurs canadiens et australiens.	Résultats publiés progressivement au cours des 3 prochaines années
Augmentation de l'analyse de la qualité pour étendre la portée de l'homologation par la CCG afin de répondre aux besoins des marchés à créneaux spécialisés.	À compter de 2000-2001; continuera selon les besoins des marchés.
Répondre aux exigences croissantes de l'industrie en ce qui a trait aux services d'analyse constante et exacte en donnant accès aux analyses courantes par l'entremise des bureaux régionaux et des centres de services.	À compter de 2000-2001; continuera selon les besoins des marchés.

Résultat prévu : *Capacité accrue de contrôler et de détecter les résidus de pesticides, les mycotoxines, les métaux lourds et les champignons afin de continuer à veiller à ce que les expéditions de grains canadiens respectent les niveaux de tolérance les plus stricts au niveau international en ce qui a trait à la salubrité des aliments.*

Activités connexes	Délai
Intensifier la recherche sur la salubrité des grains en faisant l'acquisition d'équipement et en veillant à ce que l'unité dispose de suffisamment d'espace et de ressources.	À compter de juin 2000; continuera selon les besoins.
Évaluer le recours à des analyses rapides pour accroître l'efficacité et réduire les coûts.	En cours.

Résultat prévu : *Réputation internationale accrue et reconnaissance à titre d'organisme impartial d'assurance de la qualité de calibre mondial.*

Activité connexe	Délai
Obtenir l'homologation ISO 9002 à l'égard des services clés d'assurance de la qualité et de la quantité. Il s'agira du point culminant d'un projet entrepris en mai 1997.	Juin 2000

Résultat prévu : *Services continus et efficaces d'assurance de la qualité et de la quantité qui sont adaptés aux besoins d'utilisation finale des acheteurs et aux changements au sein de l'industrie céréalière.*

Activités connexes	Délai
Exécuter des programmes efficaces d'assurance de la qualité et de la quantité des grains.	En cours.
Poursuivre la recherche sur les facteurs de classement afin qu'ils soient plus objectifs et qu'ils correspondent mieux aux exigences d'utilisation finale en évolution.	En cours.
Continuer d'évaluer les nouvelles variétés mises au point par les sélectionneurs afin de s'assurer qu'elles répondent aux normes de qualité canadiennes et internationales.	En cours.

Principal engagement en matière de résultats 2 : Opérations équitables et transparentes sur les grains.

Ressources : 3 450 000 \$

Les grades permettent aux acheteurs d'identifier la valeur à l'utilisation finale sans qu'ils aient à effectuer d'autres analyses ou à évaluer directement les lots de grains individuels. La CCG est une tierce partie impartiale dans les opérations de grain. Ses services d'inspection, de pesée et d'arbitrage sont essentiels au fonctionnement efficace et équitable des marchés céréaliers.

Pour mesurer son succès dans ce domaine, la CCG prévoit effectuer un suivi des plaintes des acheteurs relatives à l'exactitude du certificat émis par la CCG et du nombre de changements de grade lors des réinspections officielles.

Résultat prévu : *Un système d'arbitrage pour les grains qui soit adapté aux besoins changeants de l'industrie.*

Activités connexes	Délai
Offrir un service d'arbitrage relatif à la détermination de la teneur en protéines pour les livraisons des producteurs au sein du système de manutention. Ce service rendrait des décisions exécutoires sur la teneur en protéines, conformément à la <i>Loi sur les grains du Canada</i> , selon le grade et le taux d'impureté déterminés par l'inspecteur.	Août 2000
Élaborer, modifier et établir des normes de qualité pour le grain en partenariat avec l'industrie céréalière dans le cadre des réunions des Comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est.	Annuellement
Améliorer continuellement la diffusion de l'information sur la qualité et la salubrité du grain à chaque campagne agricole en affichant l'information sur le site Web de la CCG .	En cours

Résultat prévu : *Règlements équitables, exécutoires et appliqués uniformément.*

Activité connexe	Délai
Revoir les règlements contestés en raison des changements qui ont eu lieu dans l'industrie de la manutention du grain. Modifier ou éliminer les règlements qui ne sont pas équitables ou exécutoires ou qui ne contribuent plus à l'exploitation efficace du régime d'assurance-qualité.	Août 2000

Principal engagement en matière de résultats 3 : La défense des droits des producteurs

Ressources : 649 000 \$

La CCG réglemente les silos de collecte, les marchands de grains et les silos de transformation dans les Prairies et leur accorde des permis. Cette activité de réglementation contribue au traitement équitable des producteurs de l'Ouest canadien par l'entremise du système de garantie financière. De plus, les producteurs qui livrent leurs grains aux silos de collecte peuvent se prévaloir du service d'arbitrage relatif au grade.

La CCG prévoit mesurer son succès à l'égard de la défense des droits des producteurs en effectuant des sondages périodiques auprès des producteurs et en assurant un suivi des plaintes des producteurs concernant le traitement injuste par les sociétés céréalières, l'utilisation par les producteurs du système d'arbitrage relatif au grain et le montant des engagements non payés aux producteurs.

Résultat prévu : *Protection des producteurs contre les défaillances des sociétés céréalières.*

Activités connexes	Délai
Vérification accrue de la situation financière des titulaires de permis, de leurs engagements envers les producteurs et de la garantie qu'ils ont déposée pour couvrir ces engagements.	A débuté en 1999-2000; sera achevé en 2000-2001.
Revoir le système de garantie financière pour les cultures spéciales.	Mars 2001

Résultat prévu : *Traitement équitable des producteurs par les sociétés céréalières.*

Activités connexes	Délai
Soumettre à la médiation les plaintes des producteurs concernant les opérations avec les sociétés céréalières.	En cours
Revoir les marges de perte de poids que les silos peuvent déduire du poids des grains que les producteurs livrent afin d'indemniser les sociétés céréalières de la perte de poids pendant la manutention du grain.	Mars 2001

Résultat prévu : *Conservation des options de livraison des producteurs.*

Activités connexes	Délai
Administrer les wagons des producteurs en recevant les demandes et en attribuant les wagons en conséquence. Les wagons de producteurs ajoutent un certain niveau de concurrence dans l'industrie de manutention du grain.	En cours.

Principal engagement en matière de résultats 4 : Gestion saine de l'organisme

Ressources : 9 613 000 \$

Même si le Canada conserve son avantage concurrentiel sur les marchés en raison de la qualité uniforme de ses grains, cette situation ne peut se poursuivre à n'importe quel prix. La CCG s'engage à remplir son mandat de la manière la plus efficace possible. Le succès dans ce domaine sera mesuré en assurant le suivi du coût des activités.

Résultat prévu : *Service efficace et rentable.*

Activités connexes	Délai
Mettre en œuvre les améliorations recommandées dans le cadre de l'examen approfondi des programmes et services qu'a effectué la CCG en 1998-1999 et en 1999-2000.	À compter de 2000-2001; continuera tant que le permettra l'environnement externe.
Améliorer les systèmes d'information financière afin de fournir de meilleurs renseignements pour appuyer les activités.	À compter de 2000-2001 puis continuera.
Étendre l'utilisation des normes de service.	En cours.

Résultat prévu : *Stabilité financière pour la CCG.*

Activités connexes	Délai
Élaborer un plan de restructuration du financement de la CCG et s'organiser afin de pouvoir le mettre en œuvre.	Mars 2003
Donner suite au rapport du vérificateur général sur les pratiques de recouvrement des coûts.	Mars 2001
Accroître les recettes au titre de services en cernant de nouvelles possibilités d'affaires.	En cours.

Résultat prévu : *La main-d'œuvre de la CCG est représentative de la population canadienne.*

Activités connexes	Délai
Donner suite à la vérification effectuée par la Commission canadienne des droits de la personne en remplissant un questionnaire sur la représentation du personnel, en effectuant une analyse de la main-d'œuvre et un examen des systèmes d'embauche et en élaborant un nouveau plan d'équité en matière d'emploi.	Octobre 2000

Résultat prévu : *Amélioration du lieu de travail.*

Activité connexe	Délai
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour aborder les questions soulevées dans le Sondage des employés de la fonction publique.	Mars 2001

Section IV : Information financière

Tableau 4.1 : Résumé des dépenses en capital par programme et par secteur d'activité

(en milliers de dollars)	Dépenses prévues 1999-2000	Prévision de dépenses 2000-2001	Prévision de dépenses 2001-2002	Prévision de dépenses 2002-2003	Prévision de dépenses 2003-2004
Commission canadienne des grains	2 000	4 000	4 000	4 000	4 000

Tableau 4.2 : Source de recettes disponibles

(en milliers de dollars)	Recettes prévues 1999-2000	Prévision de recettes 2000-2001	Prévision de recettes 2001-2002	Prévision de recettes 2002-2003	Prévision de recettes 2003-2004
Commission canadienne des grains					
Inspection, pesée, enregistrement et annulation	36 918	40 187	38 701	38 794	38 794
Permis et autres recettes	2 802	4 793	1 866	1 785	1 785
	<u>39 720</u>	<u>44 979</u>	<u>40 567</u>	<u>40 579</u>	<u>40 579</u>

Tableau 4.3 : Coût net des programmes pour l'exercice budgétaire

Prévision de dépenses (budgétaires et non budgétaires) Budget principal des dépenses plus rajustements (en milliers de dollars)	
<i>Plus services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par TPSGC	0
Contributions couvrant la « part des employés » des primes d'assurance et les dépenses payées par le SCT	2 013
Couverture des indemnisations des accidents du travail fournie par Développement des ressources humaines Canada	287
Salaires et dépenses associées aux services juridiques offerts par Justice Canada	<u>0</u>
	<u>2 300</u>

Tableau 4.4 : Fonds renouvelable – État des résultats

(en milliers de dollars)	Prévu 1999-2000	Prévision 2000-2001	Prévision 2001-2002	Prévision 2002-2003	Prévision 2003-2004
Recettes disponibles	39 720	44 979	40 567	40 579	40 579
Dépenses					
Exploitation :					
Salaires et avantages sociaux	31 680	35 108	30 153	29 235	29 235
Dépréciation	897	1 141	1 838	2 430	2 430
Réparations et entretien	284	270	255	252	252
Services administratifs et de soutien	5 638	6 922	6 040	5 971	5 971
Services, matériaux et fournitures	1 002	1 061	1 475	1 459	1 459
Commercialisation	58	225	200	198	198
Intérêts	161	0	606	1 034	1 034
	<u>39 720</u>	<u>44 727</u>	40 567	40 579	40 579
Excédent (Déficit)	0	252	0	0	0

Tableau 4.5 : Fonds renouvelable : État de l'évolution de la situation financière

(en milliers de dollars)	Prévu 1999-2000	Prévision 2000-2001	Prévision 2001-2002	Prévision 2002-2003	Prévision 2003-2004
Excédent (Déficit)	0	252	0	0	0
Ajouter les postes hors-caisse					
Dépréciation/amortissement	1 039	1 141	1 838	2 430	2 430
Autres	633	702	603	587	587
Investissements:	(2 000)	(4 000)	(4 000)	(4 000)	(4 000)
Acquisition de biens amortissables					
Excédent de trésorerie (besoin)	(328)	(1 905)	(1 559)	(983)	(983)

Tableau 4.6 : Fonds renouvelable – Emploi prévu des autorisations

(en milliers de dollars)	Prévu 1999-2000	Prévision 2000-2001	Prévision 2001-2002	Prévision 2002-2003	Prévision 2003-2004
Autorisations	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
Prélèvement :					
Solde au 1 ^{er} avril	1 717	1 389	(516)	(2 075)	(3 058)
Excédent prévu (prélèvement)	(328)	(1 905)	(1 559)	(983)	(983)
Changement annuel	1 389	(516)	(2 075)	(3 058)	(4 041)
Solde prévu au 31 mars	13 389	11 484	9 925	8 942	7 959

Index

C

Classes de blé, 6, 7
Comités de normalisation des grains, 4, 5, 15
Commercialisation, 2, 3, 6, 7, 11
Commissaires, 2, 3, 4

D

Décision relative au grade, 15, 16
Description de l'organisme, 5
Distinction visuelle des grains, 6, 7, 12

E

Expédition séparée, 12,13

G

Grains transgéniques, 7, 12

L

Loi sur la gestion des finances publiques, 2, 5
Loi sur le transport du grain de l'Ouest, 8
Loi sur les grains du Canada, 3, 15

M

Mandat, 3
Mission, 3

O

Objectif, 6

P

Partenaires industriels, 5
Partenariats, 5
Permis, 8, 16
Politique, 3, 5, 8
Portefeuille, 5
Producteurs, 1-6, 11, 12, 15, 16

Q

Qualité à l'utilisation finale, 3, 6, 7, 8

R

Recherche, 5, 6, 8, 13, 14
Régime de déclaration sous serment, 12

Réglementation, 3, 5, 15, 16
Responsabilités, 3
Résultats clés, 11, 12, 15, 16, 17

S

Salubrité des aliments, 1, 2, 7, 8, 11, 13, 15
Secteur d'activité, 3, 11, 19
Silos de collecte, 8, 16
Silos terminaux, 4, 5
Structure organisationnelle, 4
Suivi des cargaisons, 8, 12

T

Tableaux financiers, 9, 21-23
Tribunal des appels pour les grains, 4, 5

V

Vision, 3
Vue d'ensemble de l'organisme, 3

W

Wagons de producteurs